

COMMUNIQUE DE PRESSE

Oratio Avocats a conseillé le groupe Aserti dans le cadre de la cession du contrôle du groupe au fonds d'investissement Chequers Capital

Paris – le 31 mars 2026, Oratio Avocats, cabinet d'affaires français indépendant, a conseillé le groupe Aserti et les principaux cadres dans le cadre de la cession du contrôle du groupe au fonds d'investissement Chequers Capital.

Entré au capital en 2017, le fonds d'investissement Parquest a accompagné la transformation et la montée en puissance du groupe Aserti, acteur breton de référence dans la maintenance et la réparation d'équipements électroniques pour l'industrie, réalisant près de 50 M€ de chiffre d'affaires. Sur cette période, le groupe a engagé avec succès un recentrage stratégique sur ses métiers clés, tout en soutenant une trajectoire de croissance soutenue.

Cette opération ouvre une nouvelle phase de développement pour Aserti, désormais accompagné par Chequers Capital, avec l'ambition de poursuivre son expansion, en particulier à l'international. L'équipe de management, conduite par Pierre Brisset, réaffirme son engagement en réinvestissant significativement et en se renforçant au capital, constituant ainsi un actionnariat équilibré aux côtés du nouvel investisseur majoritaire.

L'équipe d'Oratio Avocats était composée de :

- Équipe Droit des sociétés – Fusions-Acquisitions : Benoît Brossard, avocat associé ; Nicolas English, avocat ; Franck Mélédo, avocat
- Sur les aspects fiscaux : Annabelle Bezier, avocat associé
- Sur les aspects de droit social : Françoise Le Veziel, avocat associé

A propos d'Oratio Avocats

Créé en 1970, Oratio Avocats est un cabinet d'affaires implanté à Angers, Anglet, Cholet, Chartres, La Rochelle, Le Mans, Lorient, Rennes, Les Sables d'Olonne, Lyon, Montaigu, Nantes, Paris, Saumur, Toulouse, Tours, Vienne, Villefranche-sur-Saône et Strasbourg. Regroupant plus de 100 avocats totalisant plus de 270 professionnels, Oratio Avocats couvre l'ensemble

du spectre du droit des affaires, en conseil et en contentieux. Le cabinet s'appuie par ailleurs sur un important réseau interprofessionnel en France, par le biais de son appartenance au réseau international Baker Tilly International, 8ème réseau mondial d'audit et de conseil, présent dans plus de 147 pays dont il est l'unique représentant en France pour les activités juridiques.

Plus particulièrement, Oratio Avocats intervient régulièrement sur les opérations du corporate finance dans le cadre d'audits, dans les opérations d'acquisitions et de fusions de sociétés, de levées de fonds et de financements structurés.

Contact presse : Agence Otto

Géraldine Otto | Sabrina Dazi

+ 33 (0) 6 18 43 86 22 | + 33 (0) 7 83 88 21 35

gotto@agenceotto.com | sdazi@agenceotto.com